

## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 7 avril 2025 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

### **Lot 6 633 524, rue du Flanc-Sud**

Demande déposée le 18 février 2025 par Altitude Appartements inc., concernant le lot 6 633 524 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé sur la rue du Flanc-Sud.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour la construction d'un immeuble de 8 logements, un tronçon rectiligne de 28 mètres pour l'accès véhiculaire, alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit qu'un accès véhiculaire ne doit pas avoir un tronçon rectiligne d'une longueur supérieure à 15 mètres.

Donné à Magog, le 13 mars 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière

---